

Charles-François Baillargeon, par la miséricorde de Dieu  
et la grâce du Saint-Siège Apostolique, Archevêque de  
Québec, Assistant au Trône Pontifical, etc., etc.

A Nos Très-Chers Frères, les Fidèles de la paroisse de St. Raphaël, Salut et  
Bénédiction en Notre-Seigneur.

Nous avons pris connaissance, Nos Très-Chers Frères, du procès-verbal de l'enquête qui a été  
faite publiquement dans votre paroisse, ces jours derniers, par notre grand-vicaire et deux autres  
respectables prêtres (\*) sur certaines plaintes qui nous étaient parvenues contre votre curé. Par ce  
document, il est démontré de la manière la plus évidente que M. Mailley, depuis les dernières  
élections parlementaires, a été l'objet d'une persécution systématique de la part de quelques pa-  
roissiens qui avaient entrepris de le forcer à laisser la paroisse.

Nous regrettons, Nos Très-Chers Frères, qu'il se soit trouvé parmi vous des hommes capables  
d'une si noire malice. Ces hommes pour satisfaire leur haine, n'ont pas craint d'employer les  
moyens les plus iniques pour parvenir à leur but. Si c'est une faute si grave aux yeux de Dieu de  
calomnier son frère, combien cette faute n'est-elle pas plus grave encore, lorsqu'elle s'attaque à  
l'homme de Dieu, à l'oint du Seigneur, au prêtre, qui a besoin de toute sa réputation pour pouvoir  
exercer avec fruit dans sa paroisse le ministère des âmes? Les coupables ne doivent-ils pas craindre  
la malédiction qu'appelle sur eux un des prophètes de l'ancienne loi, lorsqu'il dit: «Seigneur, mon  
Dieu, souvenez-vous, dans votre indignation, de ceux qui avilissent le prêtre.» (H, Esdras, 13, 20.)

Nous rejetons donc les plaintes portées par quelques paroissiens contre M. Mailley, leur curé,  
comme étant ou calomnieuses, ou d'une très-légère importance.

Nous regardons le dit M. Mailley comme parfaitement justifié de toutes ces dites plaintes qui  
auraient pu nuire à son caractère de prêtre et de pasteur.

Nous prions le Dieu des miséricordes qu'il ouvre les yeux à ceux qui ont persécuté de la sorte  
leur curé, et leur inspire un sincère repentir de l'énormité de leur faute.

Quant à la très-grande majorité d'entre vous, Nos Très-Chers Frères, qui avez soutenu votre  
digne curé contre ses détracteurs, nous ne pouvons que vous témoigner toute la satisfaction que  
nous en avons ressentie. Vous avez accompli noblement en cette occasion votre devoir de paroissiens.  
Vous avez prouvé votre zèle pour le bien de la religion, en vous montrant jaloux de l'hon-  
neur et de la réputation de son ministre. Nous prions le Souverain Pasteur des âmes, dont les  
prêtres continuent l'œuvre sur la terre, de repandre ses bénédictions particulières sur vous et sur  
vos familles.

Sera notre présente lettre pastorale lue et publiée au prône de la messe paroissiale de St. Ra-  
phaël, le premier dimanche après sa réception.

Donné à l'archevêché de Québec, sous notre seing et notre sceau et le contre-seing de notre  
secrétaire, le cinq juillet mil huit cent soixante-huit.

† C. F., Archevêque de Québec.

[L. S.]

Par Monseigneur.

A. H. GOSSELIN, Ptre., Secrétaire.

(\*) M. Deziel, curé de Notre-Dame de Lévi, et M. Martinou, curé de St. Charles.

*M. B. La persécution dont il s'agit a été encouragée & organisée par le Chanoine  
P. Paulin de St. Basile. Non sans gloire & en qualité de missionnaire  
de son évêque, à ce noble & pieu propagateur de l'œuvre catholique, en vue de  
George St. Amé, à ce géométrique Bernard des temps modernes qui prodigue les  
ambrosiens aux Dugues de l'Épiscopat. Car adieu!!! Secours cum malitia*

*Un pauvre Chanoine*